



## Motion Spécifique BIO

### **CONSIDERANT QUE :**

- Même si l'Agriculture Biologique (AB) s'est bien développée sur certains secteurs dans notre département (soja, légumes de plein champs, maïs semences, volailles ...), certaines productions peinent à trouver une valorisation suffisante (la viande bovine, maïs conso, céréales d'hiver...)
- L'AB repose entre autres sur une rotation de cultures à la parcelle et qu'il est parfois nécessaire d'inclure des cultures non rémunératrices dans ce cycle,
- L'AB est plus exposée aux aléas climatiques,
- Compte- tenu de tout ce qui a été écrit plus haut, certaines conversions ont besoin d'être confortées au-delà de 5 ans,
- Que les services environnementaux et sociétaux, rendus par les agriculteurs engagés dans l'AB, ne sont pas suffisamment reconnus dans cette future PAC,

### **La CA40, demande :**

Que la future PAC accompagne aussi bien les nouvelles conversions que les agriculteurs déjà investis dans la Bio et reconnaisse ainsi leur contribution à la protection de notre environnement.

*Votants : 26*

*Pour : 26*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*